

Résolutions

Conseil régional de l'Atlantique 2026



Résolution 1

Remédier à la peur au travail et promouvoir la sécurité psychologique

Le Conseil régional de l'Atlantique va :

1. Reconnaître officiellement que la peur au travail et le manque de sécurité psychologique affectent le bien-être des employées et employés et la santé de l'organisation; et
2. Engager des débats ouverts et pertinents afin de mieux comprendre les causes profondes de la peur au travail et des problèmes liés à la sécurité psychologique, ainsi que leurs répercussions sur le lieu de travail; et
3. Mettre en place des procédures permettant d'identifier les risques liés à la sécurité psychologique et recommander des mesures favorisant cette sécurité, qui protégeront les travailleuses et les travailleurs vulnérables et encourageront une communication ouverte sans crainte de représailles; et
4. En collaboration avec les dirigeantes et dirigeants d'Unifor, fournir des conseils, des ressources et un soutien afin de renforcer la confiance des travailleuses et des travailleurs et d'améliorer la communication sur le lieu de travail. Les prochaines étapes, les responsabilités et le calendrier de ce projet seront définis.

Parce que :

- Une prise de conscience croissante s'opère quant à la montée de la peur et de l'anxiété au travail, ce qui influe négativement sur le moral, la confiance, la communication et la collaboration; et
- Les employées et les employés, plus particulièrement mais pas exclusivement les immigrants et les nouveaux arrivants, se sentent vulnérables et craignent que le fait d'évoquer ouvertement des problèmes liés au lieu de travail engendre des répercussions négatives, d'où leur réticence à faire part de leurs préoccupations, à donner leur avis ou à faire valoir leurs droits au travail; et
- Les employées et les employés ayant une plus longue ancienneté-hésitent parfois à former ou à aider les nouveaux arrivants, par crainte de perdre leur emploi et parce qu'ils pensent que le partage de leurs connaissances pourrait menacer leur propre poste; et
- Certaines travailleuses et certains travailleurs, en raison de leur situation personnelle ou professionnelle, peuvent être plus sensibles à la pression, et contribuer ainsi à créer un environnement dans lequel le respect des règles peut être motivé par la peur plutôt que par la compréhension mutuelle ou un accord.

Soumis par la section locale

Perry Romard
Président